



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 27 mai,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 20 mai 2021

Etaient présent(e)s : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe

Louisa HAMMOUCHE, Sylvie LAURENT, Emilien GOGUEL-MAZET, Hocine BEN-SAÏD, Adjoint(e)s
Patrick MAGRO, Denis CANI, Djelloul OUARET⁽¹⁾, Gaëlle LECOQ, Sophia FELLAHI-TALBI⁽⁴⁾, Audrey
CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ⁽²⁾, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Conseiller(e)s
municipaux(ales).

Etaient présent(e)s en visioconférence : Marie-Catherine BIANCO, Hélène FERRANDI, Manuel
PINTO, Ludovic DI MEO⁽⁵⁾, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Bertrand CONNIN, Thierry AUDIBERT,
Philippe REYNAUD⁽³⁾, Conseiller(e)s municipaux(ales).

Etaient absent(e)s et représenté(e)s : Gérard GUERRERO par Sylvie LAURENT, Arthur MELIS par
Marie-Catherine BIANCO, Christine ARNAUDO par Sophie CELTON, Carole HALGAND par Jérémy
MARTINEZ, Gérard ESCOFFIER par Emilien GOGUEL-MAZET, Patrick DUBESSE par Manuel PINTO,
Roselyne MANDRAS par Gaëlle LECOQ, Anne OLIVERO par Patrick MAGRO, Virginie AUTIE par
Louisa HAMMOUCHE, Nathalie CIPRIANI par Thierry AUDIBERT

Secrétaire de séance : Bertrand CONNIN

- (1) Arrivé avant le vote de la 1^{ère} question
(2) et (3) arrivés avant le vote de la 2^{ème} question
(4) partie avant le vote de la 17^{ème} question
(5) parti avant le vote de la 22^{ème} question

=====

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 27 mai 2021 sous la présidence
de Monsieur André MOLINO, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30, procède à l'appel ainsi qu'à l'énoncé des
pouvoirs donnés et constate que le quorum est atteint.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du Conseil Municipal du
jeudi 1^{er} avril 2021 à l'approbation de l'assemblée délibérante qui l'adopte à **l'UNANIMITE.**

Monsieur le Maire : « avant de commencer le conseil municipal, j'ai une information à vous
donner. Par courriers reçus le 29 avril 2021, Monsieur Patrick FORNERONE et Madame
Martine CARMONA-FORNERONE m'ont informé de leur décision de démissionner de leurs
mandats de conseillers municipaux.

L'article L.270 du Code électoral dispose que le candidat venant sur la liste immédiatement
après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le
siège devient vacant.

C'est donc Madame Nathalie CIPRIANI qui est amenée à remplacer Monsieur Patrick
FORNERONE et Monsieur Philippe REYNAUD qui est amené à remplacer Madame
CARMONA-FORNERONE. »

Délibération n°01.05.2021 : FINANCES COMMUNALES – Approbation compte de gestion du budget principal – Exercice budgétaire 2020.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture
d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE - 2 abstentions (Thierry AUDIBERT, Nathalie CIPRIANI)

Délibération n°02.05.2021 : FINANCES COMMUNALES – Approbation compte administratif du budget principal – Exercice budgétaire 2020.

Monsieur le Maire : « comme c'est l'usage, cette délibération doit être délibérée sans moi. Je vous fais entièrement confiance mais revenez quand même me chercher quand vous aurez terminé. »

Monsieur le Maire passe la présidence de l'assemblée à **Madame Sophie CELTON** et quitte la salle du conseil municipal, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Celton : « nous en avons déjà discuté à la fois lors de la commission des finances, du débat d'orientations budgétaires et du vote du budget primitif. Comme vous le savez, les conditions et le contexte mondial sont très compliqués par rapport à la crise sanitaire. Je tiens à remercier les services et les élu(e)s qui ont travaillé sur le dossier de sorte que la présentation soit la plus claire possible. »

Monsieur Magro : « j'enfonce toujours le même clou... L'investissement est indispensable pour tenir nos engagements. En contribuant à répondre aux besoins sociaux au sens large, il contribue un peu aussi à l'emploi local et à l'économie. Fait en lien avec nos démarches Agenda 21, EcoQuartier, rénovation thermique, etc..., il est également une composante de notre politique environnementale. Il illustre une spirale positive. Cela suppose un autofinancement qui pour nous ne soit jamais inférieur à 1,5 millions d'euros et de poursuivre et amplifier la recherche de co-financements. Ce seuil minimum d'autofinancement de la section d'investissement de 1,5 millions d'euros est une constante de l'équation. Au niveau de l'Etat, certains réfléchissent à supprimer le FCTVA et donc au fait que 2 ans après avoir investi, les communes récupèrent ce montant. Les associations d'élu(e)s doivent être d'une grande vigilance.

Ce qui est nouveau c'est que nous avons toujours fait des travaux qui répondent à des besoins sociaux, ils ne sont jamais producteurs de recettes.

Là, avec la politique entreprise pour faire l'acquisition de logements anciens (actuellement nous en avons une vingtaine et avec ce qui est en cours d'acquisition, nous en aurons une quarantaine), une cinquantaine serait de nature à produire 150 000 € de recettes nettes, soit le quart de ce que nous rapporte l'ISDN.

Avec cette politique d'acquisition-rénovation exemplaire-attribution conduite par Sophie Celton, on loge des personnes, on aide un peu l'emploi local, on contribue à réduire la part de logements potentiellement indignes, on réduit les émissions de gaz à effet de serre et on crée des recettes pour la Commune. On coche donc toutes les cases du développement durable. Nous commencerons à en voir les effets en 2023.

L'idée est donc aussi de compenser par étapes, le manque à gagner pour la Commune lié à la fermeture future de l'ISDND, dans le cadre du schéma régional d'élimination des déchets qui à partir de 2025, divise par 2,5 les quantités enfouies sur les sites devenus tous indispensables jusqu'en 2029 à 2035. Limite hors sujet mais pas vraiment : concernant toujours l'ISDND, à partir de 2022 l'installation d'un parc photovoltaïque de 10 hectares en zone N énergie prévue au PLUi sera étudiée puis réalisée sous l'impulsion de Ludovic Di Méo. »

Monsieur Goguel-Mazet : « bonsoir à tous. Je m'associe aux remerciements exprimés à l'égard des services car ce n'est jamais facile de rendre compte de la situation financière au travers d'un document comptable et merci à Sophie Celton qui s'est attelée à la tâche. On a l'impression que le compte administratif est un élément accessoire alors qu'il s'agit d'un élément essentiel car il sert à rendre compte de la gestion et à vérifier que l'autorisation de dépenser est respectée par l'ordonnateur.

Concernant l'emprunt, il est toujours possible d'emprunter davantage. Mais il ne faut pas que les intérêts de l'emprunt grèvent la section de fonctionnement, donc l'épargne brute et donc la capacité d'investissement.

Emprunter c'est utile si derrière nous sommes en capacité de porter les dossiers avec les services. Nous bénéficions aujourd'hui de cofinancements à hauteur de 50 % environ. Mais si demain nous avons de nouveaux projets, rien ne dit que les partenaires financeront aussi. Il y a toujours une réflexion à mener mais aujourd'hui nous avons une gestion équilibrée et soutenable sur le long terme. »

Monsieur Ben-Saïd : « on a déjà longuement évoqué différentes pistes et actions. Le côté formel c'est de rendre compte auprès des élu(e)s et surtout des administré(e)s, de l'usage des deniers publics. Aujourd'hui nous faisons des mises à dispositions gratuites mais il va aussi falloir mettre en place des actions nouvelles répondant à un service public et il va falloir se poser la question de savoir si on pourra le faire en régie.

Il va falloir étudier la question de la relance et du rebond de l'économie et voir comment avoir des projets et comment les financer. »

Madame Celton : « merci de vos interventions car cela permet d'échanger sur les choix et les orientations que nous faisons en matière de services à la population. Avez-vous d'autres questions ? »

En l'absence d'autres questions, Madame Celton soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 3 abstentions (Thierry AUDIBERT, Nathalie CIPRIANI, Philippe REYNAUD)

Monsieur le Maire est informé qu'il peut revenir dans la salle du conseil municipal.

Délibération n°03.05.2021 : FINANCES COMMUNALES – Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice budgétaire 2020.

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'assemblée et donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 3 abstentions (Thierry AUDIBERT, Nathalie CIPRIANI, Philippe REYNAUD)

Délibération n°04.05.2021 : FINANCES COMMUNALES – Attribution de subventions aux associations - Exercice budgétaire 2021 – 2^{ème} répartition.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Manuel PINTO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur Pinto : « nous nous sommes réunis avec Christine Arnaudo et Sophie Celton et je remercie moi aussi Julie Berger. »

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 2 abstentions (Thierry AUDIBERT, Nathalie CIPRIANI)

Délibération n°05.05.2021 : FINANCES COMMUNALES – Octroi d’une garantie pour le remboursement d’un emprunt PLAI, PLUS, souscrit par Foncière Habitat et Humanisme auprès de la Banque des Territoires, dans le cadre du programme immobilier « Le Rubis ».

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d’une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « en donnant notre garantie, cela permet à la Commune d’avoir des logements au sein des programmes immobiliers et donc de pouvoir loger des Septémois et des Septémoises. Avez-vous des questions ? »

En l’absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l’UNANIMITE

Délibération n°06.05.2021 : FINANCES COMMUNALES – Annulation des loyers du commerce fermé pour cause de crise sanitaire.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Denis CANI** qui procède à la lecture d’une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l’absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l’UNANIMITE

Délibération n°07.05.2021 : VIE LOCALE FESTIVE ET ASSOCIATIVE – Annulation du titre de recette émis à l’encontre du Football Club Septèmes.

Monsieur le Maire procède à la lecture d’une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « je vous fais cette proposition dans le but de ne pas pénaliser ce club, surtout par rapport aux difficultés rencontrées par les clubs qui ont dû interrompre leurs activités. Des questions ? »

En l’absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l’UNANIMITE

Délibération n°08.05.2021 : CONSEIL MUNICIPAL – Dénomination d’une voie publique « Impasse de la Garrigue ».

Monsieur le Maire procède à la lecture d’une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « pour vous situer, c’est le chemin de la Bigotte qui appartient à Marseille mais près de la boulangerie il y a une petite partie qui appartient à Septèmes. Des questions ? »

En l’absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l’UNANIMITE

Délibération n°09.05.2021 : CONSEIL MUNICIPAL – Modification de la composition de la commission d’appel d’offres (marchés publics).

Monsieur le Maire procède à la lecture d’une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l’absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l’UNANIMITE

Délibération n°10.05.2021 : CONSEIL MUNICIPAL – Modification de la composition de la commission permanente de délégation de service public et de contrats de partenariat.

Monsieur le Maire procède à la lecture d’une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l’absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l’UNANIMITE

Délibération n°11.05.2021 : CONSEIL MUNICIPAL – Modification de la composition des commissions municipales.

Monsieur le Maire procède à la lecture d’une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l’absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l’UNANIMITE

Délibération n°12.05.2021 : ACTION SOCIALE – Conseil d’Administration du Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) – Nouvelle composition.

Monsieur le Maire procède à la lecture d’une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l’absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l’UNANIMITE

Délibération n°13.05.2021 : ACTION SOCIALE – Contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) au titre de l’année 2021.

Monsieur le Maire procède à la lecture d’une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l’absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l’UNANIMITE

Délibération n°14.05.2021 : COOPERATION INTERCOMMUNALE – Elaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) du Territoire Marseille-Provence – Avis de la Commune sur le projet de RLPi arrêté.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Patrick MAGRO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur Magro : « on en a parlé plusieurs fois. Il s'agit d'améliorer le paysage sans affecter trop les recettes, des particuliers essentiellement.

Pour le moment, le Pays d'Aix (qui comprend Plan de Campagne, Cabriès et Les Pennes Mirabeau) n'a pas de RLPi. Aussi, la route de Calas n'est pas impactée.

Comme je vous le disais la dernière fois, il existait une faille législative qui n'avait pas intégré qu'un territoire en France, à savoir la Métropole Aix-Marseille-Provence, pouvait avoir elle-même des territoires. Il a donc fallu attendre un amendement et jusque-là tout était bloqué.

Conformément au Code de l'Urbanisme, les Conseils Municipaux sont invités à exprimer leurs avis sur le projet de RLPi arrêté, dans les trois mois à compter de l'arrêt du projet, soit au plus tard le 15 juillet 2021.

Mais généralement on ne réunit le conseil en juillet que lorsqu'il y a des questions qui ne peuvent pas attendre la fin de l'année et c'est parce que nous ne sommes pas certains d'en avoir besoin cette année, qu'on vous demande de vous prononcer aujourd'hui. »

Monsieur Martinez : « il est vrai qu'au fur et à mesure du précédent mandat, je suis beaucoup intervenu sur le RLPi et je suis très satisfait de la tournure que cela a pris. La disparité des territoires permet de travailler au niveau des différences. Nous sommes très impactés par la zone de Plan de Campagne, bien plus que par Marseille Nord et la prise en compte qu'il s'agit d'un vrai bassin de vie est une bonne chose.

On pourra mesurer l'impact économique sur la Ville et peut-être que nous pourrions obtenir une réparation économique plus rapide. »

Monsieur Magro : « un débat a eu lieu lors du comité de gestion concernant la question de la gestion des interfaces avec les communes voisines et notamment Les Pennes Mirabeau. Concernant par exemple la zone derrière les Castors Isabella, on s'est demandé si ça dépendait de la Côte Bleue ou du Massif de l'Etoile. Après débat, ça a été rattaché au Massif de l'Etoile. Nous allons donc être amenés à coopérer de manière beaucoup plus étroite avec Les Pennes Mirabeau car nous devons avoir une réflexion commune sur la zone forêt. C'est une bonne chose que de renouer des liens distendus ces dernières années... »

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 1 abstention (Philippe REYNAUD)

Délibération n°15.05.2021 : COOPERATION INTERCOMMUNALE – Adhésion au groupement de commandes de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la mise en place d'un automate d'appel et d'alerte automatisé des populations.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « il s'agit d'adhérer au groupement de commandes proposé par la Métropole, en vue de l'installation sur les Communes membres intéressées, d'un automate d'appel et d'alerte des populations.

C'est la Métropole qui assurera les fonctions de coordonnateur du groupement, qui procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du contractant et qui sera chargée de signer et de notifier l'accord-cadre.

De cette façon, la Commune disposera d'un outil permettant de diffuser automatiquement auprès de la population, l'alerte, les consignes de sécurité, celles d'évacuation en cas de catastrophe naturelle, de risque technologique ou autre. En effet, c'est l'automate qui prend automatiquement le relais et envoie des messages sur le téléphone, les réseaux...

Je pense que c'est bien de rentrer dans ce groupement car c'est difficile d'assumer seuls ce type d'alerte. Les pompiers aussi en bénéficieront. Des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°16.05.2021 : PATRIMOINE COMMUNAL – Convention de coopération et de financement relative au nettoyage du viaduc ferroviaire situé sur la Route d'Apt, à signer avec SNCF Réseau.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « nous avons eu une séance de travail en Préfecture et nous en avons profité pour soulever le problème de l'entretien du pont situé en entrée de ville. Nous avons obtenu de réaliser des travaux de nettoyage et d'entretien.

Je précise qu'au départ il était demandé à la Commune de tout prendre en charge mais nous avons négocié et la SNCF va participer. »

Monsieur Reynaud : « Monsieur le Maire, je tiens à vous préciser qu'en tant que cheminot, je ne prendrai pas part au vote. »

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 1 abstention (Philippe REYNAUD)

Délibération n°17.05.2021 : PATRIMOINE COMMUNAL – Substitution de la SAS ELGEA PARTNERS par la SCCV SEPTEMES CAILLOLS et cession d'une partie de la parcelle cadastrée section AN n°234 à la société SCCV SEPTEMES CAILLOLS.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 1 abstention (Philippe REYNAUD)

Délibération n°18.05.2021 : PATRIMOINE COMMUNAL – Acquisition des parcelles cadastrées section AP n°0006, A n°256, A n°259, A n°2095 et AR n°0009 appartenant aux consorts JOVINO, MERCIER et PETRETTO.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Madame Hammouche : « nous devons nous féliciter d'avoir acquis ce terrain car cela va permettre de créer un nouveau groupe scolaire, surtout quand on connaît la situation actuelle des écoles qui sont presque saturées.

C'est un travail d'anticipation de la municipalité pour répondre à la demande des Septémois et des Septémoises. »

Madame Celton : « ce sixième groupe scolaire dont nous aurons besoin en fin de mandat ou au début du mandat suivant devra être exemplaire. Il est lié à la démarche EcoQuartier dont j'ai la charge et sera un bâtiment durable méditerranéen. Il sera un élément de la réussite de la greffe urbaine entre l'existant et le projet sur la friche industrielle historique. C'est très important que nous ayons la maîtrise foncière de ce terrain. Il n'est pas facile. Nous avons demandé au CAUE d'y réaliser une étude. »

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°19.05.2021 : RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau-type des emplois communaux – Année 2021.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Denis CANI** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « comme toutes les années, il s'agit d'une régularisation par rapport aux changements des postes existants. Il n'y a pas d'embauches. Des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 1 abstention (Philippe REYNAUD)

Monsieur Magro : « nous avons aussi une politique de nomination systématique suite à la réussite à concours. Ce n'est pas le cas partout. »

Monsieur Martinez : « les fonctionnaires et surtout les territoriaux, subissent le gel du point d'indice depuis des années. Donc s'il est possible de rééquilibrer la situation grâce à une politique de nomination suite à concours, c'est une bonne politique. »

Monsieur le Maire : « c'est pour cela qu'on demande à ce que les agents puissent se former et passent des concours puis soient nommés. »

Délibération n°20.05.2021 : ENVIRONNEMENT – Signature d'une convention de coopération avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA) pour l'amélioration des connaissances entomologiques du territoire communal de Septèmes-les-Vallons, années 2021-2022.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Carole ALBOREO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°21.05.2021 : FORET COMMUNALE – Forêt communale soumise au régime forestier – Programmation de martelages et coupes de bois 2021.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Patrick MAGRO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur Magro : « L'affouage, c'est la possibilité donnée par le Code forestier à un conseil municipal de réserver une partie des bois de la forêt communale pour l'usage domestique des habitants.

Par commercialisé on entend une mise à disposition du bois moyennant presque rien. Il vous est néanmoins demandé de désigner trois GARANTS de la bonne exploitation des bois : 2 élus et 1 administratif. En l'occurrence, il s'agirait de Ludovic Di Méo, de moi-même et d'Isabelle Pelliccia.

L'ONF n'a pas pu faire sa journée d'animation pédagogique dans les écoles l'an dernier donc il nous propose cette action de substitution. Il profitera de cette vente pour expliquer l'intérêt de préserver la forêt. Cette vente concernera quelques dizaines de m3 de bois et aura lieu le vendredi 30 juillet 2021. Les personnes devront s'inscrire au préalable. Je vous précise que c'est du pin et qu'il sera coupé de manière transportable en un mètres de long. »

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°22.05.2021 : POLITIQUE DE LA VILLE – Contrat de Ville 2015-2022 – Approbation du rapport annuel Politique de la Ville 2019.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Madame Celton : « ce rapport a aussi été mis en discussion avec les habitants qui participent au conseil citoyen. Dans le cadre de la crise sanitaire, le gouvernement a décidé d'octroyer des moyens supplémentaires à la Politique de la Ville. C'est en cours de discussion avec l'Etat. Je vous précise que le travail est également fait en lien avec le centre social de la Gavotte Peyret et les associations du quartier. »

Monsieur Magro : « je n'ai pas lu le rapport et je m'en excuse. Est-ce qu'il tient compte des moyens en investissement que nous avons évoqués pour la pérennisation du cabinet médical de la Gavotte Peyret ? »

Madame Celton : « pas dans ce rapport mais cela a été mis en débat avec la Ministre et la Préfecture. L'Etat a certifié être d'accord pour nous accompagner. La Métropole travaille sur la question et nous aurons une présentation vers la fin juin. »

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 3 abstentions (Thierry AUDIBERT, Nathalie CIPRIANI, Philippe REYNAUD)

Délibération n°23.05.2021 : POLITIQUE DE LA VILLE – Contrat de Ville 2015-2022 – Validation de la programmation d'actions associatives 2021 pour le territoire de Septèmes-les-Vallons.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Madame Celton : « il s'agit d'un travail de concertation et d'élaboration collective. »

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 3 abstentions (Thierry AUDIBERT, Nathalie CIPRIANI, Philippe REYNAUD)

MOTION n°01.05.2021 : CULTURE – Motion de Soutien au monde de la Culture en lutte.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sylvie LAURENT** qui procède à la lecture de la motion.

Madame Laurent : « avec Paul Bonzi nous avons participé à une réunion organisée à l'initiative de la Ville. Une délégation d'artistes a été reçue par Monsieur le Maire le mercredi 31 mars dernier (et pas le mercredi 30 mars comme noté dans le projet de motion) et il est apparu important de soutenir leur situation par rapport à la crise sanitaire. »

Monsieur le Maire : « la date sera rectifiée dans la version qui sera transmise au contrôle de légalité. Des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de motion.

Vote à l'UNANIMITE

COMPTES RENDUS

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte des décisions municipales qui ont été prises en application de l'article L.2122-22 de ce même code.

Le compte-rendu de ces décisions est consultable à la Direction de l'Administration Générale de la Ville aux heures d'ouverture de la Mairie.

Monsieur le Maire : « avant de lever la séance, je vais vous donner des nouvelles d'Arthur Mélis qui a eu des problèmes de santé. Il est dans un centre de rééducation. Les choses s'améliorent et je lui souhaite au nom de toute l'équipe, un bon rétablissement. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.